

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes la Jolie  
Canton de Meulan

**S.I.A.R.V.A.**  
**Syndicat Intercommunal d'Assainissement**  
**Rationnel de la Vallée de l'Aubette**

Tél. 01.30.91.24.91 - Fax. 01.30.22.25.77

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 11 mars 2010**

L'an deux mille dix, le onze mars à dix-sept heures, le comité syndical s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Tessancourt sur Aubette, sur la convocation en date du 1er mars 2010 et sous la présidence de Monsieur MAST

<b>Membres en exercice :</b>	8	<b><u>PRESENTS :</u></b>
<b>Membres présents :</b>	7	Messieurs FINET et BEUCHER pour CONDECOURT
<b>Membres votants :</b>	7	Monsieur VINTER pour GAILLON SUR MONTCIENT
		Messieurs MAST et PAPILLON pour SAGY
		Messieurs REUBRECHT et LEMONNIER pour TESSANCOURT/AUBETTE

**ABSENT :**  
Monsieur GRIS (GAILLON SUR MONTCIENT)

**ASSISTAIT À LA REUNION :**  
Madame DAINE - Attachée Territoriale SIARVA

Après avoir effectué la vérification du quorum, le Président - Monsieur MAST - ouvre la séance et invite, dans un premier temps, le comité syndical à procéder à l'approbation du procès verbal de la réunion du 7 décembre 2009.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour communiqué sur la convocation du 1er mars 2010

- 1 - Vote du compte administratif 2009
- 2 - Vote du compte de gestion 2009
- 3 - Etat des restes à réaliser
- 4 - Affectation du résultat
- 5 - Vote du budget primitif 2010
- 6 - Autorisation au Président pour contracter les emprunts et/ou ligne de trésorerie en vue du financement des travaux d'assainissement
- 7 - Questions diverses

\*\*\*\*\*

<b>1 - Vote du compte administratif 2009</b>
--

**Exposé du Président :**

Les résultats du CA 2009 sont les suivants :

Section d'exploitation :

- Total des dépenses	:	171 536.14 €
- Total des recettes	:	163 730.39 €
- Reprise des résultats antérieurs	:	69 800.13 €
Soit un excédent de	:	61 994.38 €

Section d'investissement :

- Total des dépenses	:	20 702.70 €
- Total des recettes	:	258 705.83 €
- Reprise des résultats antérieurs	:	5 569.19 €
Soit un excédent de	:	243 472.32 €

Conformément à la réglementation, le Président se retire afin de laisser le comité délibérer sur le compte administratif 2009 tel qu'il a été présenté. Monsieur FINET, Vice-Président prend alors la parole et fait procéder au vote.

**Délibération :**

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité approuve le compte administratif 2009.

## 2 - Compte de gestion 2009

### Exposé du Président

Le Président annonce aux délégués que les résultats du compte de gestion 2009 établi par la Trésorerie de Meulan sont identiques à ceux du compte administratif qui vient d'être adopté. Il demande donc aux délégués de se prononcer sur ce compte de gestion.

### Délibération :

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2009.

## 3- Restes à réaliser

### Exposé du Président

Le Président rappelle que pour s'assurer de la sincérité du budget primitif 2010 qui reprend les résultats du compte administratif précédemment voté, il convient de s'assurer que les restes à réaliser qui font partie intégrante des résultats ont bien été repris.

Il précise que les restes à réaliser en section d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice clos et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres.

L'examen du compte administratif a permis de constater que les restes à réaliser à reprendre sont les suivants

Dépenses investissement : 990 000.00 €

Recettes investissement : 83 532.00 €

### Délibération :

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, confirme l'absence de restes à réaliser à reporter sur le budget primitif 2010.

## 4 - Affectation des résultats

### Exposé du Président

Le Président rappelle que l'instruction M49 sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement précise que l'organe délibérant doit décider de l'affectation du résultat comptable de la section d'exploitation du budget.

Les résultats du compte administratif 2008 sont les suivants :

- excédent d'exploitation	:	61 994.38 €
- excédent d'investissement	:	243 472.32 €

qui seront respectivement reportés aux articles 002 - Recettes d'exploitation et 001 - Recettes d'investissement

**Délibération :** Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats.

## 5 - Budget primitif 2010

### Exposé du Président

Le budget primitif 2010 présenté s'équilibre en recettes et en dépenses pour chacune des sections, comme suit :

- section d'exploitation	231 005.81 €
- section d'investissement	1 351 783.63 €

Le Président rappelle que ce budget tient compte essentiellement en investissement des dépenses liées au programme de travaux d'assainissement (2<sup>ème</sup> tranche). Compte tenu des dépenses ainsi inscrites et des recettes attendues, il demande aux délégués de voter une majoration de la part abonnement sur la facture d'eau ainsi qu'une majoration de la redevance d'assainissement

### Délibération :

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2010 et décide de porter l'abonnement à 25.50 € HT/semestre et la redevance à 1.25 € HT le m3

## 6 - Emprunt et ligne de trésorerie

### Exposé du Président

Le comité syndical par délibération du 7 décembre 2009 a autorisé le Président à entreprendre les démarches pour rechercher le(s) financement(s) le(s) plus adapté(s) pour assurer le paiement des travaux.

Après négociation, il est proposé de recourir à deux modes de financement auprès de la société Générale :

- Un prêt à long terme d'une durée de 15 ans d'un montant de 350 000.00 € au taux de 3.89 % l'an hors frais
- Une ouverture de crédit à long terme de 4 ans d'un montant de 350 000.00 € permettant d'assurer les paiements des factures des travaux dans l'attente du versement des subventions obtenues, notamment celle du Conseil Général du Val d'Oise dont le règlement est étalé sur quatre ans.

**Délibération** : Après délibération, le comité syndical autorise le Président, à l'unanimité à signer les contrats de prêt et d'ouverture de crédit auprès de la Société Générale.

**SIGNATURES DES DELEGUES.**

<b><u>Monsieur MAST</u></b>	<b><u>Monsieur PAPILLON</u></b>	<b><u>Monsieur VINTER</u></b>
<b><u>Monsieur FINET</u></b>	<b><u>Monsieur BEAUCHER</u></b>	<b><u>Monsieur REUBRECHT</u></b>
<b><u>Monsieur LEMONNIER</u></b>		